

RÉSULTAT DU VOTE

Nombre de membres ayant voix délibératives : **40**
Nombre votants : **31** (23 présents + 8 pouvoirs)
Voix favorables : **31**
Voix défavorable : 0
Abstention : 0
Refus de prendre part au vote : 0

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 12 mars 2026

Délibération n°2026-04 Portant sur la mobilité sortante NUTTÉO

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,

Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant sur les statuts de l'Université de technologie de Tarbes,

Vu le décret N°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'état,

Considérant que 31 membres étaient présents ou représentés, sur les 40 qui composent le conseil d'administration, le quorum étant atteint,

DÉCIDE

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve **le dispositif relatif à la mobilité sortante dans le cadre du projet NUTTÉO.**

Fait à Tarbes, le 12 mars 2026

Pour le Président du conseil d'administration,

Antoine NUNES

Le Directeur,




Jean-Yves FOURQUET

Mobilités Sortante NUTTÉO : frais de mission à l'étranger

1) Contexte

Dans le cadre du projet Excellence NUTTÉO – ANR-23-EXES-0009 et au titre de sa stratégie de développement international, l'UTTOP propose un programme de mobilités sortantes pour les personnels de l'UTTOP.

L'objectif de ce programme est de permettre aux personnels UTTOP de réaliser une expérience professionnelle à l'étranger tout en améliorant leurs compétences linguistiques et interculturelles.

Exemples d'action finançable dans le cadre de cet appel :

- Enseigner à l'étranger,
- Créer du réseau pour préparer une collaboration internationale,
- Initier des projets de recherche ou de formation avec des partenaires internationaux,
- Bénéficier d'un retour d'expériences d'un service support permettant à l'UTTOP d'améliorer ses pratiques.

2) Durée

- Les lauréats seront financés pour des séjours d'une durée de 15 jours à 4 mois.
- Ce programme ne finance pas de séjours inférieurs à 15 jours (pour rappel, le programme ERASMUS+ de l'UTTOP finance les mobilités courtes).

3) Critères d'éligibilité

Le, La candidat(e) doit :

- Être en poste à l'UTTOP,
- Présenter un projet de recherche et/ou d'enseignement et/ou de réseautage ou retour d'expérience (avec le détail des moyens mis en œuvre par l'équipe qui accueille),
- Ne pas être âgé de plus de 67 ans. Les professeurs émérites sont exclus de ce dispositif,
- Fournir une lettre d'invitation de l'établissement d'accueil.

Pour les personnels BIATSS, les mobilités proposées dans le cadre des STAFF WEEK financé par ERASMUS+ sont à privilégier.

La DRI (Direction des Relation Internationale) vous accompagnera dans le montage de votre projet de mobilité.

4) Le soutien financier dans le cadre d'un financement NUTTÉO, comprendra :

- Le salaire du candidat est maintenu pendant la durée de la mobilité
- **Frais de mission : Un forfait journalier dégressif en fonction de la durée de la mobilité compris entre 70% et 50% du taux d'indemnité journalier (Per Diem) fixé par l'arrêté du 3/07/2006, pour les frais d'hébergement et de restauration et autres frais quotidiens.**
(Conformément à l'art. 7-1 du décret 2006-781 du 3/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat)

Durée du déplacement NuttéO	jusqu'au 30ième jour	du 31ième au 61ième jour	du 62ième au 122ième jour
mini 15 js - maxi 4 mois	70% du Per Diem	60% du Per Diem	50% du Per Diem

- Un voyage aller-retour depuis le lieu de résidence du lauréat dans les limites de :
 - 800€ pour les déplacements à l'intérieur de l'Europe
 - 1000€ pour l'Afrique du Nord et la Turquie
 - 1500€ pour l'Amérique du Nord
 - 2000€ pour le reste de l'Afrique et le reste du monde

5) Exemple de Per Diem sur cette base :

Exemples	Indemnité journalière de mission à l'étranger	Séjour de 3 semaines (21js)	Séjour de 6 semaines (42js)	Séjour de 10 semaines (70js)
	<i>selon arrêté du 3 juillet 2006</i>	€	€	€
Canada (hors Toronto et Vancouver)	197 €	2 896 €	5 555 €	8 668 €
Inde	210 €	3 087 €	5 922 €	9 240 €
Japon	140 €	2 058 €	3 948 €	6 160 €